

# 11<sup>ème</sup> SCHNACKABALADE

## MARCHE GOURMANDE

**DIMANCHE 5 MAI 2024**

Cinq haltes gourmandes pour découvrir Neuve-Eglise, Hirtzelbach et ses environs

Chaque plat sera accompagné d'une boisson incluse dans le prix

Apéritif

Entrée

Plat : Veau marengo, légumes printaniers, pommes de terre grenailles

Assiette de fromages

Dessert

### BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA 11<sup>ème</sup> SCHNACKABALADE

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : ..... MAIL : .....

Clôture des inscriptions le **27 avril** Heure de départ souhaitée (entre 10h et 13h) toutes les 15 min : .....

La priorité sera donnée en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions (obligatoires)

Nombre de personnes :

..... Adulte.s	x	32€	=	.....€	Date :
..... Adolescent.s	x	22€	=	.....€	
..... Enfants (-12 ans)	x	12€	=	.....€	Signature :

Talon à retourner accompagné du chèque libellé à l'ordre de «ACL Neuve-Eglise/Hirtzelbach» à :

Renseignements  
&  
réservations

06.79.33.99.26

dietz.thierry@orange.fr

acl-neuve-eglise.blogspot.fr

DIETZ Thierry  
24 rue de Dieffenbach  
67220, NEUVE-EGLISE



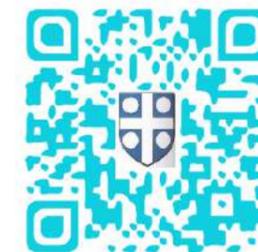
Imprimé par nos soins  
Ne pas jeter sur la voie publique.

La marche gourmande aura lieu, quelle que soit la météo. Vu les frais engagés, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.



Avis d'informations aux habitants de

# NEUVE-ÉGLISE HIRTZELBACH



AVRIL 2024

<http://www.neuve-eglise.fr>

### «SCHNACKABALADE» - 11<sup>ème</sup> EDITION - DIMANCHE 05 MAI 2024

Afin d'assurer la sécurité des marcheurs lors de la 11<sup>ème</sup> édition de la SCHNACKABALADE, les mesures de circulation suivantes seront mises en place le dimanche 05 mai 2024 de 8h à 18h sur Neuve-Eglise/Hirtzelbach :

#### ARRETE DEPARTEMENTAL – HORS VILLAGE :

La circulation est interdite dans les deux sens :

- sur la route départementale 697 (route de Dieffenbach),
- sur la route départementale 97 (route de Saint-Maurice, route de Fouchy).



Une déviation sera mise en place.

#### ARRETE MUNICIPAL – INTERIEUR DU VILLAGE :

##### a) rue de la Vieille Forge :

- Le stationnement des véhicules est interdit de part et d'autre de la chaussée.
- La circulation des véhicules est interdite rue de la Vieille Forge (RD 97) dans les deux sens.

##### b) carrefour Abbé Stackler :

- Le stationnement des véhicules est interdit sur les deux côtés de la chaussée.

##### c) rue de l'Eglise, rue de Saint-Maurice, rue de Dieffenbach, rue des Fontaines à Hirtzelbach :

- La circulation des véhicules est interdite dans les deux sens rue de Saint-Maurice (RD 97), rue de Dieffenbach (RD 697), rue de l'Eglise (RD 697) et rue des Fontaines à Hirtzelbach.

Les rues fermées à la circulation restent accessibles pour les riverains, la gendarmerie, les secours et ayants droit.

Les rues de Triembach, de Villé, de l'Eglise et de la Vieille Forge restent accessibles pour les voitures des marcheurs.

Les différents arrêtés de circulation seront affichés dans la cour de la Mairie.

### UTILISATION DE TONDEUSES À GAZON ET AUTRES ENGIN À

#### MOTEUR THERMIQUE ET ÉLECTRIQUE

Avec l'arrivée des beaux jours, il est utile de rappeler que l'utilisation des tondeuses à gazon et autres engins à moteur thermique ou électrique est autorisée comme suit :

- en semaine : de 8h à 21h,**
- le samedi et jours fériés : de 8h à 12h et de 14h à 20h,**
- le dimanche : de 9h à 11h.**





Les horaires d'éclairage public ont été modifiés afin de réduire la consommation d'énergie, lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre.

L'éclairage public est éteint de 23h à 05h tous les jours de la semaine dans toutes les rues sauf au niveau du carrefour Abbé Stackler qui bénéficie d'un abaissement de l'intensité lumineuse pendant ce créneau horaire.

Les travaux sont encore en cours, des horloges astronomiques vont être installées prochainement dans les armoires électriques.

**LE RECENSEMENT MILITAIRE**  
donne des **DROITS**

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française  
**OÙ ?** À la mairie de ton domicile  
**QUAND ?** Dès 16 ans  
**AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité  
Le livret de famille  
Un justificatif de domicile  
**POURQUOI ?**  
- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)  
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)  
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SGA

**HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Les mardis et les vendredis  
de 9h à 11h et de 15h à 18h  
tél : 03.88.57.16.75  
mail : mairie.neuve-eglise@wanadoo.fr

Fermée du 06 au 10 mai 2024

**LE TRAIL DU WURZEL 2024**

L'Association Wurzel Association Sport Aventure (WASA) organise la 12<sup>ème</sup> édition du Trail du Wurzel les samedi 20 et dimanche 21 avril 2024.

Différentes courses sont proposées ; vous pouvez retrouver le détail sur le site internet : [www.trailduwurzel.fr](http://www.trailduwurzel.fr)

Pour cette édition, de nombreux bénévoles sillonneront les parcours tout au long de la journée et lors des journées qui précéderont la manifestation.

Les circuits empruntant une partie des chemins et sentiers de la commune, vous êtes priés de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de contribuer au bon déroulement de la manifestation.

**LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN VOUS INFORME**

Le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin organise des stages «feux de forêts» destinés à former les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour la défense des forêts contre l'incendie. Les formations pratiques sur le terrain comportent une demi-journée par ban communal.

Dans la vallée de Villé et plus particulièrement sur le ban communal de Neuve-Eglise/Hirtzelbach, le stage est prévu **du 21 au 24 mai 2024.**

Le groupe constitué de 6 véhicules et d'environ une vingtaine de personnes se déplacent sur les chemins forestiers afin de simuler des départs de feu. Tous les stages sont placés sous la responsabilité unique d'un directeur de stage.

**Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?**

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Comment vous inscrire sur les listes électorales ?**

**Par internet :** en vous rendant sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Par courrier :** en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr) ou [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Rendez-vous dans votre mairie muni :**  
→ d'un justificatif d'identité  
→ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Accédez directement aux démarches ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

Vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ? votez aux prochaines élections en France

Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER  
Liberté, Égalité, Fraternité

**JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES**  
Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024 sur [elections.interieur.gouv.fr](http://elections.interieur.gouv.fr)  
Jusqu'au 3 mai 2024 en mairie ou par courrier

**Le 9 juin on vote pour l'avenir de l'Europe**

**ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024**

**Neuve-Eglise / Hirtzelbach**

**4<sup>e</sup> vide-greniers**

**2 Juin 2024**

**8h à 17h**

**+ de 40 maisons participantes**

*Buvette et petite restauration au jardin curial de Neuve-Eglise*  
*Plan à disposition au jardin curial et chez les participants*

*Organisé par l'AGF de Neuve-Eglise/Hirtzelbach*  
*Infos au 06 78 67 69 56*